PROCEDURE SIMPLIFIEE « VALIDATION DES ACQUIS »

Durée maximale : 2 mois

ETAPE 1

DIAGNOSTIC DE LA VAE

Vérifier que la VAE soit la solution à votre projet :

- RNCP (http://www.cncp.gouv.fr) pour identifier toutes les certifications existantes.
- A partir des fiches emplois métiers sur pole-emploi.fr

ETAPE 2

DOSSIER DE RECEVABILITE

Document CERFA n°12818*02
A compléter et à renvoyer par mail à la SIP

DECISION DE LA RECEVABILITE

Transmise par courrier postal par la SIP directement au candidat

Avis favorable
Envoi du dossier de présentation de l'expérience

Avis défavorable
Dossier rejeté

Durée maximale : un an après la date de recevabilité

ETAPE 3

REDACTION DU DOSSIER DE PRESENTATIONDE L'EXPERIENCE

Accompagnement à la constitution du dossier

- 1 exemplaire à renvoyer par mail : contact@elfeconsulting.fr
- 1 relié par voie postale : 21 rue de la Cité Jasmin – 97400 Saint-Denis

ETAPE 4

JU RY VAE

Entretien avec le candidat et décision

Validation totale

Validation partielle
Attribution des blocs validés

Refus

2 semaines

ETAPE 5

EDITION DE LA CERTICATION PROFESSIONNELLEPAR LA SIP